

**Rendez-vous de la FFN
Formation à distance INFAN**

**Accompagnement
mental du nageur
grâce au briefing
et au débriefing :
Entraînement et
compétition ; du
plus jeune âge à
l'Elite**

Nombre de places : 40

Lieu : Formation à distance

Date : mardi 28 juin 2022

Intervenants : Boris MARET
et Jean-Lionel REY

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories
d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION EN APPRENTISSAGE



 **FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION**



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable d'optimiser ses briefings et débriefings pour mieux accompagner mentalement ses nageurs.



MODALITÉS

- Volume horaire : 3 heures
- Formation en distanciel (ZOOM)
- **40 personnes maximum**
- Prérequis : ordinateur ou téléphone avec accès internet, un diplôme d'entraîneur est fortement recommandé pour maîtriser pleinement les concepts évoqués en formation
- Public bénéficiaire : tout public (licencié FFN, entraîneurs de clubs, élus dirigeants...)
- Modalité d'évaluation : auto évaluation de début et fin de formation



PROGRAMME DE LA FORMATION

Questionner son modèle de briefing et débriefing ; comprendre la place du briefing / débriefing dans l'accompagnement mental du nageur ; quelle différence entre un briefing/débriefing de course et un briefing/débriefing de compétition ; trouver un modèle de briefing et de débriefing en fonction de l'âge du nageur ; intégrer l'objectif du nageur, ses moyens et ses ressources pour y parvenir ; La place de la relation et de la communication dans les briefings et débriefings.



DATE ET LIEU DE LA FORMATION

DATES

Mardi 28 juin 2022 de 13h-16h

Fin des inscriptions le 23/06/22

Formation ZOOM à distance



INSCRIPTION

Formation limitée à 40 places.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

Lien d'inscription : <https://forms.gle/xPbtSNXpw6MtdV8D9>



MÉTHODES MOBILISÉES

Cette formation vise l'optimisation de l'accompagnement mental du nageur au travers du briefing et du débriefing.

- Intelligence collective,
- Partage d'expérience,
- Intégration des apprentissages individuels

INTERVENANTS : Boris MARET et Jean-Lionel REY

REMARQUES PREALABLES : Avoir envie de s'investir et de nourrir le collectif



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de faire le lien entre briefing/ débriefing et l'accompagnement mental de ses nageurs
- Être capable de construire son propre processus de briefing/ débriefing en fonction de son contexte et de son environnement.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : infan@ffnatation.fr pour que nous puissions étudier votre demande et définir des aménagements adaptés.

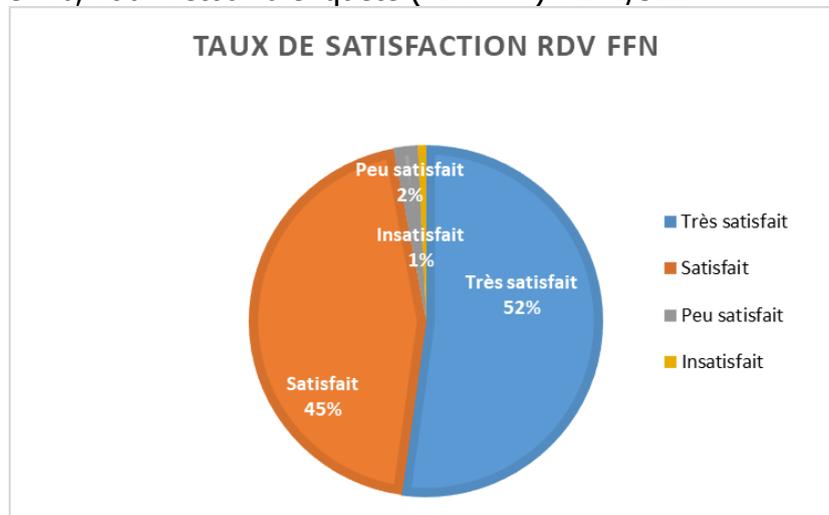
Référente handicap FFN : Frédérique CROCHARD

Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr



TAUX DE SATISFACTION

Taux de satisfaction : 97%, Taux retour d'enquête (RDV FFN) : 272/321





€ COÛT DE LA FORMATION

	Participants
Frais pédagogiques	50€

Païement par virement bancaire exclusivement
Joindre une copie de l'ordre de virement à infan@ffnatation.fr

Relevé d'identité bancaire—INFAN

CIC <i>Crédit Industriel et Commercial</i>					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 30066	Guichet 10781	N° compte 00020383303	Clé 07	Devise EUR	Domiciliation CIC PARIS JAURES
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)		BIC (Bank Identifier Code)			
FR76	3006 6107 8100 0203 8330 307	CMCIFRPP			
Domiciliation CIC PARIS JAURES 125 AVENUE JEAN JAURES 75019 PARIS ☎ 01 53 35 43 87		Titulaire du compte (Account Owner) INFAN 104 RUE MARTRE CS 70052 92583 CLICHY CEDEX			
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.		PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			

FINANCEMENTS :

Plusieurs modalités de financement sont possibles :

- Financement AFDAS pour les clubs ayant au moins 1 salarié.
- Prise en charge par le club
- Financement personnel



CONTACTS

Référent administratif et technique de l'INFAN : Valentin MATHOU, Tel. : 01 70 48 45 51, Mail : valentin.mathou@ffnatation.fr

Référents pédagogiques : Boris MARET et Jean-Lionel REY, Mail : borismaret@gmail.com, Mail : jl.rey@ffnatation.fr

Référente COVID : Valérie GICQUEL, Mail : valerie.gicquel@ffnatation.fr, Tel : 01 70 48 45 14

Référente Handicap : Frédérique CROCHARD, Mail : frederique.crochard@ffnatation.fr



ÉQUIVALENCE, SUITE DE PARCOURS

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la session. Elle pourra être prise en compte pour la partie des connaissances pédagogiques de la formation continue des brevets de la FFN.

Les formations proposées par l'INFAN et leurs débouchés :

- BF5 : Entraîneur, directeur sportif
- DESJEPS : Directeur de structure, Directeur de projet ou entraîneur et coordonnateur de système d'entraînement orienté vers la performance de haut niveau.
- BF NFS : Educateur capable d'encadrer dans le domaine de la natation des personnes atteintes de maladies chroniques.
- Formation continue des entraîneurs (« mardi de la FFN », « RDV de la FFN », « Formation des entraîneurs du PPF toute disciplines, CAF... »)



ETAPES A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION

1. Inscription à partir du lien sur ce document.
2. Paiement de la formation avec envoi de l'ordre de virement à : (préciser RDV FFN Accompagnement mental + NOM DU PARTICIPANT) à infan@ffnatation.fr (une simple capture d'écran suffit).
3. Réception d'un mail de confirmation de paiement lorsque l'ordre de virement a été envoyé à l'adresse ci-dessus.
4. Quelques jours avant la formation, réception d'une fiche de présentation de la formation, planning détaillé + le devis (si un devis a été demandé).
5. Jour J de la formation.
6. Quelques jours après la formation : réception de la facture ou facture acquittée + attestation de suivi de formation + contenus PowerPoint de la formation (si vous avez assisté à l'intégralité de la formation et que la formation a été payée). Quelques jours avant la formation, réception de la convocation+ le devis (si un devis a été demandé).



Conditions Générales de Vente Institut National de Formation des Activités de la Natation



Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'INFAN. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'INFAN.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique, le dossier de candidature complet et par voie postale, deux chèques, dont l'un est relatif aux frais d'inscription et l'autre aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire sur le bulletin, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'INFAN au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'INFAN au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée, à la structure ou au stagiaire à leur demande.

Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe. Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire. Les tarifs réduits (étudiant, demandeur d'emploi) ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs.

Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le chèque correspondant aux frais pédagogiques est encaissé à la fin de la formation. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire. Pour les formations prises en charge par un OPCO :

Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;

La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'INFAN dans les meilleurs délais ;

La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'INFAN s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (feuilles d'émargements, facture acquittée etc.).

L'INFAN se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée dans l'année qui suit son organisation.

Annulation/Abandon

A l'initiative de l'INFAN :

L'INFAN se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'INFAN s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versée, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'INFAN par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'INFAN. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'INFAN est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'INFAN, signé lors de la première formation et consultable sur le site internet.

Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).

INFAN - FFN
Tel : 01.70.48.45.24
www.ffnatation.fr/ffn
infan@ffnatation.fr